

l'ensemble des projets de parcs éoliens mis actuellement à l'enquête dans le canton de Vaud et en Suisse de manière plus générale.

La Confédération est en train de revoir une bonne partie des procédures spécifiques à la production d'énergie éolienne. La FP et HN demandent donc à ce que les autorités cantonales appliquent strictement les directives en la matière afin de répondre aux exigences de la population et de respecter la faune et le paysage. Le virage énergétique peut être négocié sans qu'il soit nécessaire de démanteler sans égards le cadre de vie des uns des autres.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION
ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (FP)

Roman Hapka, directeur-suppléant
079 601 76 64

HELVETIA NOSTRA (HN)

Anne Bachmann, chargée d'affaires
021 964 24 24